

« l'infiniment grand , et de l'infiniment grand à l'infiniment « petit (1). »

L'homme et l'Humanité sont régis par la loi sériale. Dans l'unité hominale nous trouvons des unités secondaires, des groupes de facultés, d'organes, de systèmes ; dans chacun de ces organes ou facultés, nous trouvons des parties distinctes, des éléments plus ou moins similaires, plus ou moins dissemblables, et nous descendons, sous le rapport de l'organisation matérielle, jusqu'à chacune des molécules composant le corps humain qui n'est ainsi que l'assemblage d'un certain nombre de molécules hominales. Telle est l'Humanité qui constitue aussi une unité, l'unité humanitaire. Chaque homme représente une des molécules de cette grande unité collective et ces molécules humanitaires, en se groupant diversement pour former les familles, les nations, les confédérations, contribuent individuellement à la vie du tout. Après ce rapport d'agglomération qui forme la série agrégative, nous trouvons aussi dans l'homme et dans l'Humanité une succession de phases, d'âges, une évolution vitale dans le temps ; par conséquent, l'un et l'autre forment encore une série par leur continuité temporaire. Enfin, comme les diverses molécules de l'homme ou de l'Humanité, convergentes et ralliées dans le but de la vie collective, y tendent cependant avec une énergie différente ; comme leur action est inégalement mesurée et que les unes ont un rôle accessoire, les autres une importance prépondérante ; il en résulte que l'organisme hominal et l'organisme humanitaire nous présentent le troisième rapport que renferme la loi sériale, le rapport hiérarchique ou fonctionnel.

L'Humanité est donc organisée à l'image de l'homme ; comme lui elle a une vie partagée en plusieurs âges dont l'enchaînement constitue des phases d'accroissement, d'apogée et

(1) C. Fourier.